

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 Septembre 2022

L'an 2022, le 19 Septembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 12 Septembre 2022, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 8 Absents : 0 Excusé : 2

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN

Excusé : X.HUSSON, pouvoir à G.LHEUREUX – MA.HUMBERT, pouvoir à M.ZIMMERLIN

Secrétaire de séance : C.LAPERSONNE

22-29

Détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines

Afin de procéder aux régularisations suite aux procédures d'alignement qui ont eu lieu sur la commune, les demandes des riverains concernés faites auprès de la mairie au sujet du transfert des parcelles, seront rémunérées à hauteur de 30€ le m2. Un échange de parcelles surface contre surface est envisageable lorsque cela est possible (en prolongation de propriété).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer à 30€ le m2 les parcelles concernées par une régularisation suite aux procédures d'alignement qui ont eu lieu sur la commune.
- Un échange de parcelles surface contre surface est envisageable lorsque cela est possible (en prolongation de propriété).

Pour :8+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Fait le 19 Septembre 2022

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous-Préfecture le 26 09 2022

Affiché en Mairie le 26 09 2022